



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

AGENCE DE VENTE
Agneau lourd



L'Agneau lourd

Express

volume 54 | juin 2016
1 de 2

Prix de l'agneau lourd | L'entente de prix des agneaux lourds arrivera à échéance le 9 juillet 2016 prochain. Afin d'établir le prix de la prochaine période, la Fédération a tenu le 8 juin dernier, une rencontre de négociation de prix pour l'agneau lourd. Ce prix passera à 9,25 \$/kg en engagement annuel à partir du 10 juillet. ■



		Prix de base (kg / carc.)	Prélevé pour engagement annuel (kg / carc.)	Prix payé au producteur (kg / carc.)
Période	19 juin au 9 juillet 2016	Annuel	9,15 \$	9,00 \$
		Hebdomadaire	8,90 \$	8,75 \$
Période	10 au 30 juillet 2016	Annuel	9,25 \$	9,10 \$
		Hebdomadaire	9,00 \$	8,85 \$

Prix de l'agneau lourd biologique | Le prix de l'agneau lourd biologique est négocié une fois par année. La négociation pour le prix 2016-2017 s'est tenue le 10 juin dernier. Les prix selon les catégories de poids se maintiennent comme suit :

- 16,4 kg à 18,4 kg : 16,75 \$ / kg / carc.
- 18,5 kg à 21 kg : 15,50 \$ / kg / carc. ■

Prévision de vente (juillet, août et septembre 2016) | Chaque producteur doit déclarer ses prévisions de vente d'agneaux lourds à l'Agence de vente au plus tard le **3 juillet 2016** pour la période estivale. Trois options sont offertes :

- ◆ directement sur le site Internet www.agenceagneaux.qc.ca > Prévision > Déclaration de production d'agneau lourd > ajouter une prévision.
- ◆ par courriel, en utilisant le formulaire P5 à agenceagneaux@upa.qc.ca
- ◆ par télécopieur, en utilisant le formulaire P5, au 450 463-5294 ■

Congé de la Saint-Jean-Baptiste et de la Fête du Canada | Veuillez prendre note que les bureaux de la Fédération seront **fermés le 24 juin et 1^{er} juillet** prochains. ■

Projet CEPOQ : récolte de semence ovins & caprins

| Le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) réalisera à l'automne 2016 un projet pilote de récolte de semence accessible aux éleveurs ovins et caprins du Canada. L'insémination artificielle est un outil majeur qui a fait ses preuves quant à la diffusion du progrès génétique rapidement et largement au sein des différentes espèces animales, dont l'ovin. Ainsi, les éleveurs qui veulent accroître la qualité génétique de leur troupeau et de pouvoir commercialiser la semence de leurs reproducteurs pourront bénéficier de ce nouveau service, et ce, tant au niveau de la semence pour utilisation au Canada que pour l'exportation.

Pour connaître les détails du projet, veuillez vous rendre sur le site Internet www.cepoq.com ■



Récolte de semence
Ovins & caprins

Nombre limité d'inscriptions

Récolte foin/assurance | La méthodologie encadrant le Programme d'assurance récolte foin de la Financière agricole du Québec (FADQ) fait l'objet d'une nouvelle approche cette année. La couverture offerte aux producteurs a été modifiée, notamment en ne faisant plus interférer la qualité et la quantité de foin, en traitant chacune des coupes distinctement et en informatisant les stations météo, ce qui occasionne une diminution de leur nombre sur le territoire.



Il est essentiel de faire un suivi de cette nouvelle approche cette année, considérant les changements importants apportés au programme.

Votre collaboration est sollicitée pour récolter des données concernant les différentes coupes de foin. Par conséquent, vous êtes invité à remplir le formulaire directement en ligne au lien Internet suivant :

<http://goo.gl/forms/UOITw76kwDto89kE2>

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter :

M. Marc-André Larrivée
malarrivee@upa.qc.ca ou
par téléphone au
450 679-0540, poste 8931. ■

Programme de paiements anticipés (PPA) : méthodes de remboursement | Au moment de l'adhésion au PPA, deux méthodes de remboursement sont offertes : rembourser en cycle standard (dégressif) ou en cycle continu.

La première façon : rembourser l'avance de la manière standard, en cycle dégressif. Il s'agit de retourner le montant avancé par agneau à chacune des ventes. Par exemple, pour une demande portant sur 300 agneaux à 99 \$ / tête, à partir du moment du versement de l'avance, lors d'une vente de 20 agneaux, il faudra rembourser 20 x 99 \$ donc 1 980 \$, et ce, même si l'inventaire est à 350 à ce moment.

La seconde façon : rembourser l'avance en cycle continu. Il s'agit de retourner la totalité du montant 12 mois après l'avoir reçu ou à la fin de la campagne. Cependant, pour utiliser ce mode, il est obligatoire d'avoir toujours en inventaire le même nombre d'agneaux pour lequel l'avance a été consentie. Ce nombre ne peut pas inclure les agneaux à naître.

Avec le même exemple que précédemment, soit pour 300 agneaux, il faut vraiment qu'en tout temps, il y ait physiquement au moins 300 agneaux, de n'importe quel poids, dans la bergerie.

Que se passe-t-il s'il n'y a pas suffisamment d'agneaux en inventaire lors de la vérification ? Si, par exemple, il y a seulement 250 agneaux en inventaire au moment du contrôle et qu'il devait y en avoir 300, il faudra alors rembourser dans les 30 jours, la portion de l'avance pour les agneaux manquants, c'est-à-dire, 50 agneaux à 99 \$ donc 4 950 \$. Ensuite, la solde devra être remboursé au fur et à mesure des ventes jusqu'au remboursement total, et ce, même si l'inventaire alors est de plus de 300 agneaux.

Produit	Taux par tête
Agneaux de lait	67 \$
Agneaux légers	87 \$
Agneaux lourds	99 \$

Pour plus d'informations, contactez :

Mme Michèle de Munck, agente d'information - PPA
450-679-0540, poste 8993. ■